



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 décembre 2014

Agissant en vertu d'une convocation en date du 17 décembre 2014 adressée par Monsieur Patrick PRELON, Maire, le Conseil Municipal de BEAUMONT LES VALENCE s'est réuni le 23 décembre 2014 à 17 h 00 au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville

Présents (14) : Patrick PRELON, Robert KLEIN, Sonia DAMEY, Alain CHARRE, Roland CHANAL, Jean-Michel PERETTI, Robert DAMEY, Jean-Pierre PUZENAT, Bénédicte GLATZ, Annie VERGNAULT, Jean-François LOMBARD, Josiane SOULIER, Christiane SOULIGNAC, Pauline GUSTAVE.

Absents excusés (6) (- ayant donné pouvoir) : Marie-Odile MILHAN (pouvoir à Patrick PRELON), Muriel ESTOUR (pouvoir à Sonia DAMEY), Jérôme COURSANGE (pouvoir à Alain CHARRE), Michelle CHAMBARD (pouvoir à Jean-François LOMBARD), Janine SABADEL (pouvoir à Jean-Pierre PUZENAT), Eliane COEFFIC (pouvoir à Roland CHANAL),

Absents excusés (7) : Claude MAZOT, Julien FERROUILLAT, Joël MICOULET, Marie-Laure PETIT, Bernard MICHEL, Sandrine CHAROZE, Virginie ROUSSON-VERON,
Madame Sonia DAMEY est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.
Il remercie sincèrement tous les élus présents, qui ainsi permettront aux affaires communales de pouvoir avancer. Il regrette et déplore l'absence de l'ensemble du groupe d'opposition.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre est adopté à l'unanimité.

0112232014 -BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Alain CHARRE, adjoint en charge des finances, rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2014, le Conseil Municipal avait accordé une subvention d'équilibre de 107 100 € aux CCAS.

Toutefois, afin de permettre au CCAS de faire face à ses obligations en fin d'année, il convient de lui verser une subvention complémentaire de 19 502.94 € soit une subvention d'équilibre de 126 602.94 €.


Il faut donc augmenter les crédits au compte 657362 (subvention équilibre CCAS) et diminuer les crédits au compte 6455 de 19 502.94 € afin de permettre à la commune de verser une subvention complémentaire de 19 502.94 €

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité (20 voix)

- d'adopter la Décision Budgétaire N°4 au Budget Général de la commune, soit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6455-020 : Cotisation pour assurance personnel	19 502.64 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	19 502.94 €			
D-657362-64 : CCAS		19 502.94 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		19502.94 €		
TOTAL GENERAL	0 €		0 €	

La séance est levée à 17 h 25

Le Maire,

Patrick PRELON

